

REGATES FRANCO-SUISSE, DIMANCHE 7 OCTOBRE 2018

1. Règlement	La régata se déroule selon le règlement de la FISA, et dispositions complémentaires de la FSSA
2. Manifestation - <i>Place</i> - <i>Date</i> - <i>Début des éliminatoires</i>	Lac de Divonne 7 octobre 2018 08 h 30 peut être modifié selon la participation
3. Parcours - <i>Longueur</i> - <i>Eaux</i> - <i>Dispositif</i>	500 m mortes délimitation du champs de course par 2 lignes de bouées, (1 bouée tout les 20 mètres).
4. Plan de situation	Voir annexe
5. Programme des courses	Voir annexe
6. Mode des courses	En série. Départ toutes les 6 mn. Les courses réunissant plus de sept équipes se courent en deux séries. Dans les catégories séniors et juniors, en cas de faible participation, les courses pourront être fusionnées jusqu'au maximum de 6 bateaux. Une équipe inscrite dans une course supprimée aura la possibilité de s'inscrire dans une autre course. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'horaire et de regrouper des courses. Les bateaux mixtes doivent être 50/50 (ex. 4x 2 filles – 2 garçons)
7. Tarif des engagements	CHF.40--par bateau Maximum CHF 700.--par club et par jour de régata. Le versement devra être effectué en même temps que les engagements Club de l'Aviron Nyon Numéro de compte 12-8633-4 IBAN CH65 0900 0000 1200 8633 4 BIC POFICHBEXX Les inscriptions impayées avant le 6 octobre 2018 ne seront pas prises en considération. Les clubs étrangers ne paient pas de finance d'inscription. En cas d'annulation de la régata, le 80 % du montant

	des inscriptions sera remboursé au club, le reste servira à payer les frais liés à la mise en place de la manifestation
8. Délai d'inscription	au plus tard le 24 septembre 2018. (en possession des organisateurs à l'adresse d'inscription).
9. Adresse pour les inscriptions	Envoyez votre email (selon modèle) avec ce(s) fichier(s) attaché (s) à comite@avironnyon.com . Envoi du programme provisoire par courriel le 29 septembre 2018, les modifications seront prises en compte jusqu'au 1 ^{er} octobre 2018 Programmes définitif par courriel le 4 octobre 2018.
10. Adresse des organisateurs	Club de l'Aviron de Nyon, 1260 Nyon C. Castaing Tél.: mobile 079 698 44 26 A. Luginbühl Tél : mobile.078.675.36.74 comite@avironnyon.com
11. Réunion des délégués	Il n'y aura pas des réunion.
12. Renseignements	relatifs au régates : comite@avironnyon.com
12. Pesage des barreurs	Tous les barreurs sont pesés à la buvette-secrétariat le dimanche matin dès 08 h00. Prière d'amener les surcharges éventuelles.
13. Tenue	Pelles et maillots aux couleurs du club.
14. Licences	Obligatoire pour tous les rameurs selon le règlement de la FSSA. Les rameurs des clubs suisses doivent être en possession d'une licence 2017
15. Parc à bateaux	Dans la zone habituelle des courses et sous la responsabilité de chaque club participant. Suivre les indications pour le parcage des remorques. Il ne faut pas se parquer ni poser les bateaux à l'intérieur ou sur la ligne verte
16. Prix	La distribution des prix se fera après chaque course
17. Buvette	Grillades, sandwiches, pâtisseries, boissons